

République Française
Département de l'Ain

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	
En exercice :	17
Présents :	17
Absents :	02
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	00
Abstention :	00

L'an deux mil dix-neuf et le 15 février à dix-neuf heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8/02/2019

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, MM. BERGER Charles, BERNEL Denis, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Excusés : Mme MARCHANT Nathalie donne pouvoir à M. RIERA Michel Charles

Absent : M. CODEX Joël

Objet : Adhésion de nouvelles communes au service urbanisme mutualisé de la Communauté de communes Bugey Sud au 01/01/2019

Monsieur le Maire expose que lors de l'Assemblée Générale du 15/11/2018, il a été indiqué que les communes suivantes avaient fait part de leur souhait d'adhérer au service urbanisme mutualisé de la Communauté de communes Bugey Sud à compter du 01/01/2019 :

- Belley – Marignieu – Saint Champ – Lochieu – Brenaz - Vieu

Lors de cette Assemblée Générale, l'impact sur l'organisation du service ainsi que l'impact financier pour les communes d'ores-et-déjà adhérentes a été débattu.

Conformément à ce qui est prévu à l'article 11 de la convention de fonctionnement signée par la commune, toute nouvelle intégration de commune se fait avec versement d'un droit d'entrée et après accord des communes signataires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal:

- Approuve l'adhésion des communes susvisées au service urbanisme mutualisé de la Communauté de communes à compter du 01/01/2019.

DIT que la présente délibération sera transmise à Mr le Sous-Préfet de Belley, une ampliation sera adressée à Communauté de communes BUGEY SUD.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Charles BERGER



Accusé de réception en préfecture
001-200653668-20190215-D2019-02-03-DE
Date de télétransmission : 18/02/2019
Date de réception préfecture : 18/02/2019